



# Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 7 mars 2024 -

Délibération n°4.3.07/03/2024

relative à la fermeture de la licence professionnelle suspendue  
« Commercialisation de produits et services »,  
parcours « Outdoor international sales et promotion » (IUT A)

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

**Article unique : Fermeture de la licence professionnelle suspendue « Commercialisation de produits et services », parcours « Outdoor international sales et promotion » (IUT A)**

**Documents fourni en annexe.**

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Membres présents : 15

Membres représentés : 2

Nombre de votants : 17

Nombre de suffrages exprimés : 16

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 16

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés, la fermeture de la licence professionnelle suspendue « Commercialisation de produits et services », parcours « Outdoor international sales et promotion » (IUT A), telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 11 mars 2024

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 18 MARS 2024
	Transmise au recteur le : 18 MARS 2024

**Modalités de recours contre la présente délibération :** La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

**Délibération de la commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
de l'université Savoie Mont Blanc  
Séance du 7 mars 2024  
N° 2024.03.07\_4.3**

**Point 4 – Année universitaire 2024-2025**

**4.3. Fermeture de la licence professionnelle suspendue « Commercialisation de produits et services », parcours « Outdoor international sales et promotion » (IUT A)**

Il est proposé à la commission de la formation et de la vie universitaire de fermer la licence professionnelle suspendue « Commercialisation de produits et services », parcours « Outdoor international sales et promotion » (IUT A).

► **La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) approuve la fermeture de la licence professionnelle suspendue « Commercialisation de produits et services », parcours « Outdoor international sales et promotion » (IUT A).**

**Résultat du vote :**

*Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Membres présents : 15  
Membres représentés : 2  
Nombre de votants : 17*

*Nombre de suffrages exprimés : 16  
Contre : 0  
Abstention : 1  
Pour : 16*

Fait à Chambéry, le

**Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,**

**Philippe GALEZ**

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au service des affaires générales

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au SIASUP le :